Vol. XXXVI   Saint-Boniface, Manitoba, 27 Février 1907.   No. 16

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ....$1.00 par année
Europe (compris le port) ...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

PIONNIER DE SOMERSET

Magasin Departemental

Vous avez sans doute remarqué sur notre annonce précédente que depuis le premier février nous vendions pour argent comptant seulement.

Nous voulons vous démontrer ici la grande différence qu'il y a entre les prix du crédit et ceux d'argent comptant.

Lisez ce qui suit, et vous verrez les avantages que la réduction de nos prix peut vous donner.

Epiceries

	Crédit	Comptant		Crédit	Comptant
Sucre Granulé	18 lb.	19 lb.	Figues	3 lbs	4 lbs p. 25c.
Sucre Brun	17 "	20 "	Poudre à Pâte,		
Farine, Blé-d Inde	6 "	9 "	Boite de 5 lbs.	$1.00	pour 85c.
Tomates en boite	15 cts	14 cts.	Poudre à Pâte 1 lbs	25	pour 20c.
Blé d'Inde "	12½ "	11 "	The B. R. 3 lbs	$1.00	85 cts.
Pois en boite	12½ "	10 "	The B. R. 1 lbs	40	35 "
Prunes " "	15 "	12 "	Sirop, 10 lbs.	65	60 "
Pêches " "	25 "	20 "	Sirop d'érable	75	60 "
Poires " "	20 "	15 "	Café B. R.	40	35 "
Framboises en b.	20 "	17 "	Cr of Wheat	25	30 "
Force en boite	20 "	15 "	B. R. B. Food	20	15 "
Cornichons, 1 gal.	$1.00	80 "	Sauce au Tomate	12½	9 "
Prunes Bleu	3 lbs	4 lbs p. 25 c.			

Essence de toutes sortes, Bouteille de 2½ ozs. 25 pour 25 cts.

Marchandises Seches

	Crédit	Comptant		Crédit	Comptant
Cache Corsets	65	52 cts	Shirt Waist	$2 00	$1.52
" "	45	35 "	" "	1 25	1.49
" "	40	27 "	" "	1.25	1.10
" "	90	80 "	" "	2.25	1 48

Nous avons 10 dozs, de corsages en Indienne, le prix régulier est 65, 75, 85, $1.00 et $1.10 pour 50 cts.

	Credit	Comptant
Jupons en satiné	$2.00	$1.66
Jupons Moiré	2.40	2.01

Robes de nuit en flannellette et en coton $1.50 pour $1.39, $1.00 pour 75 cts.

ETOFFES A ROBES

Merino noir 55 pour 39, 80 p. 62. Alpaga couleur assortis 65 p. 45.
Serges, couleur assortie 65c. p. 50c. Costume, 6 verges 90c p. 70c
Flanelle Française 60c. pour 50c. Kimona 25c. pour 20c.,
Wrapperette 12½c. pour 10c. Flannellette, 15c pour 13c.
Sous vêtements pour Dame. $1.50 pour $1.17, $1.25 pour 91.
Sous vêtement pour Enfants, 65c. pour 52c., 15c. pour 11c.
Toutes nos chaussures en feutre seront vendues au prix du Gros.

Fourrures ! Fourrures ! Fourrures !

Nous avons encore quelques manteaux pour Monsieurs et Dames, en Wombat, Veau de Russie, Mouton de Bulgarie, Mouton Gris, Astrakan, Chat Sauvage.

Aussi Casques, Mittaines, Boas, Etoles, Manchons, etc., etc.

Il faut que toutes ces fourrures soient vendues au plus-tôt afin de faire place aux les marchandises de printemps. Le tout au prix du gros.

Nous payons toujours le plus haut prix du marché pour les produits de la ferme.

VOTRE DEVOUE SERVITEUR,

J. A. DECOSSE.

Cigares, Cigares, Cigares

Cigarettes, Cigarettes,

PORTE-CIGARES, PORTE-CIGARETTES, SACS A TABAC





PIPES

QUALITES, VARIETES, PRIX MODERES.

J. B. LECLERC,
LIQUEUR EN GROS

Nos. 21 et 23, Rue Dumoulin - - - - Saint-Boniface

Librairies Keroack

M. Keroack.
RUE DUMOULIN,
Saint-Boniface.

M. E. Keroack.
COIN DES RUES MAIN ET WATER
En face de l'Hôtel Manitoba,
Winnipeg

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, cierges, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement exécutés.

F. MURRAY

BARBIER-COIFFEUR
BLOCK DE L'HOTEL QUEBEC
Avenue Taché St. Boniface

Tables de Pool
ET RESTAURANT
OUVERT A TOUTES HEURES.

DR. G. A. DUBUC

BUREAU A WINNIPEG:
204 BLOCK McINTYRE
TELEPHONE 110
Heures de Consultations, 2 à 5 P. M.

RESIDENCE: AVE. PROVENCHER
HEURES DE CONSULTATIONS
9 à 12 a. m. et 7 à 9 p. m.
TELEPHONE 1647

Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface.

JOS. LECOMTE,

Notaire Public.
TERRES A VENDRE.
Dans Toutes les Paroisses Françaises du Manitoba
Argent à Prêter.
197 RUE LOMBARD - Winnipeg
Telephone 334   B. de P. 319

A. J. H. Dubuc

AVOCAT ET NOTAIRE
216 Avenue du Portage (Cot Sud)
4me porte de la Rue Main
BLOC DU TRUST & LOAN
ARGENT A PRÊTER—Placement de fonds privee
Telephone 334

Dr. Z. Peatman

Ex Medecin et Chirurgien resident de l'hopital St. Boniface.
304 Main Street Winnipeg
Vis-à-vis la gare du Canadian Northern Railway
HEURES DE BUREAU:—8 à 9 a.m. 2 à 4 p.m 7 à 9 p. m.
Visite tous les jours à l'Hôpital de Saint-Boniface.
Telephone 2247.

JOSEPH BERNIER.   NOEL BERNIER

Bernier & Bernier,

AVOCATS.
(Argent à prêter sur hypothèque)
Chambres 512-514, *Bloc McIntyre*
Rue Principale, Winnipeg.
Tel. No. 2079

Dr J. H. O. LAMBERT

HEURES DE BUREAU

WINNIPEG	ST. BONIFACE
666½ Main St.	8 à 9 a.m.
4 à 6 hrs p.m.	12 à 2 p.m.
Dr Slater	6½ à 8½ p.m.
Phone 3908.	42 RUE DUMOULIN. Phone 1245

Visite tous les jours a l'Hopital St-Boniface

Nos affaires dans les montres ont tellement augmenté que nous sommes obligés d'augmenter notre personnel pour satisfaire le public.

THOS. J. PORTE Ltd.

BIJOUTIERS
104 Rue Principale, Winnipeg Man
On parle Français.

Ou Va ce Mal de Tete ?

LA POUDRE DU Dr DURAND

Pour le Mal de Tête, guérit promptement et sûrement.

Ce remède va droit à la source du mal et guérit si rapidement et si efficacement que vous vous demanderez " où ce mal de tête est-il allé ? "

Cela ne vous coûtera que

25 Cts la Boite

Cela vous paiera d'acheter vos remèdes chez

R. A. McRUER,
Pharmacien Chimiste
34 AVENUE PROVENCHER, - - ST. BONIFACE
Service de Nuit
TELEPHONE 3604

LA VOTATION

A BONNE HEURE

Nous prions nos amis de voter à bonne heure dans l'avant-midi. Ils nous rendront service en se conformant à ce désir, sans plus d'explications. On peut compter que le comité de M. Bernier a ses raisons pour demander à tous les amis de la cause d'enrégistrer leur vote à bonne heure dans l'avant-midi.

Orateurs Etrangers

Le *Canada* nous apprend que l'hon. M. Jacques Bureau, M. Beauparlant, député de St-Hyacinthe, et M. Boyer, député de Vandreuil, viendront faire la campagne électorale en faveurs des candidats libéraux français.

Ceci est clairement une immixtion de mauvois aloi dans la politique provinciale. La présence de M. Bureau parmi ces orateurs étrangers nous confirme que le gouvernement d'Ottawa approuve, encourage cette intrusion. Nous demandons à tout électeur honnête si cette démarche est opportune.

Ensuite, que connaissent ces messieurs, de nos affaires publiques ?

Voit-on clairement quelle lumière ces messieurs peuvent apporter sur nos questions de domaine local ?

Ceci veut dire que les électeurs français du Manitoba ne sont pas capables de comprendre la politique sans avoir quelqu'un de là-bas pour la leur expliquer. On vous fait là, électeurs, une insulte gratuite.

Les trois hommes en question ne sont ni des foudres ni des soleils !

Nous tâcherons de les bien recevoir— en battant les candidats qu'ils viendront appuyer.

Ces candidats par le fait même qu'ils importent l'éloquence étrangère font l'aveu lamentable et naïf à la fois de leur incapacité à discuter seuls la politique du pays.

Et cependant, ils veulent être députés....

DOUBLES MACHINATIONS

Il est vraiment triste de constater comme nos adversaires sont peu scrupuleux dans la lutte actuelle.

Le fanatique *Free Press* s'évertue à soulever les préjugés de nos frères séparés contre le gouvernement sous le faux prétexte qu'il nous est trop favorable et pendant ce temps les organisateurs libéraux parcourent les cantons français en dépeignant Roblin comme le persécuteur des catholiques et la cause de tous nos maux.

M. Brown le chef de l'opposition, l'imitateur de M. Greenway, le commandant d'Horace Chevrier, prend la peine d'écrire le manifeste suivant :

"Nous administrerons la loi des écoles publiques impartialement et sans aucune faveur, et nous ne tolèrerons pas que les écoles qui ne se conforment pas aux termes de la loi scolaire reçoivent les octrois législatifs, et si jamais le droit que possède la province de contrôler l'éducation dans ses limites est attaqué, nous défendrons ce droit courageusement. Egalité de droit pour tous "et privilège pour personne" voilà la devise pour laquelle nous combattons."

Ceci n'a été écrit que dans le but de soulever le fanatisme de certains esprits étroits contre le gouvernement Roblin. M. Brown prouve que le parti libéral n'est pas fatigué de jouer au capital politique avec nos malheurs et la suppression de nos droits. Il nous considère, nous, pauvres catholiques, comme une bombe dont il peut se servir dans la mêlée. Mais que font ses amis, les cabaleurs de M. Chevrier ?

Ils ont parcouru une partie du comté de St. Boniface en accusant l'Hon. M. Campbell de vouloir abolir le système bilingue suivi dans nos écoles, et comme preuve à l'appui ils lui attribuaient (à M. Campbell), les paroles de M. Brown ajoutant que le privilège d'enseigner l'anglais au moyen du français serait enlevé au cas où le gouvernement Roblin serait réélu. "Vous voyez bien, disaient-ils, la persécution qui s'avance. M. Campbell dit clairement dans son manifeste : égalité de droits pour tous et *privilège pour personne*. Or, l'enseignement bilingue est un privilège. Donc, votez contre Roblin qui veut vous enlever ce privilège et votez pour M. Brown qui va admettre un canadien français dans son ministère"

Voilà le double jeu de nos adversaires. Electeurs, méfiez-vous de ces gens sans scrupule qui attribueront à l'Hon. M. Campbell les paroles malintentionnées du manifeste de M. Brown, le chef d'Horace Chevrier. Méprisez ces basses manœuvres de la petite politique. Ce sont là les arguments de ceux qui ne peuvent s'élever à l'importance des questions soumises au peuple par le gouvernement Roblin dans la présente lutte.

Les Comtes de Winnipeg

Les quatres comtés de Winnipeg éliront les candidats du gouvernement Roblin.

Ce sera un éclatant succès pour les hommes qui réclament l'agrandissement des limites de la province.

Nous demandons à nos compatriotes de Winnipeg de voter comme des citoyens éclairés, en faveur du gouvernement Roblin.

M. A. J. H. Dubuc et M. J. Baril ont prononcé, lundi soir, de très sages paroles à l'assemblée française de M. Sharpe.

Nous sommes en présence de questions qui demandent l'unité dans l'action : les autorités d'Ottawa ne nous accorderont l'agrandissement de notre territoire que si nous sommes unanimes à le réclamer.

M. Brown, tout en simulant de désirer cet agrandissement, fait tout ce qu'il peut pour l'empêcher.

Donnons à cet homme d'Etat nouveau-né une leçon de patriotisme et d'esprit public.

L'étroite partisannerie est mauvaise conseillère; M. Brown y cède trop. Pour le moment son but est d'arriver à la tête des polls Ce serait une ambition légitime si elle s'appuyait sur l'honnêteté politique et la franchise ; mais la simple convoitise du pouvoir, *per fas et ne fas*, si nous l'écoutions, nous mènerait au désastre.

Les nouvelles que nous avons de Winnipeg, encore une fois, font espérer le triomphe des quatre candidats du gouvernement Roblin ; nos compatriotes se trouveront bien de contribuer à ce résultat si désirable.

—TABAC VALIQUETTE AU MAGASIN DE J. B. LECLERC, RUE DUMOULIN, ST. BONIFACE.

La Poudre de Savon Désinfectant de Lever Y-Z (Wise Head) est meilleure que les autres poudres, car elle est un désinfectant aussi bien qu'un savon. 21

Great-West Cigar Stores

Importeurs de Premiers Choix

CIGARES DE LA HAVANE
TABAC CANADIEN
PIPES DE TOUTES SORTES ET DE TOUT PRIX
Vendus en Gros et en Detail

590 Rue Main - - - Winnipeg

Fumez le Cigar Lord Tennyson

CARSLEY & CO.

BONS MARCHES

Grande Vente de Janvier
Marchandises d'hiver à prix spéciaux. GRANDE REDUCTION

TUQUES EN LAINE POUR ENFANTS
Tuques en laine tricotée, bleues, rouges, noires et barrées. Prix régulier 25 cts. Prix spécial, vendredi et samedi, 17 cts.

BLOUSES BON MARCHE
Un lot de blouses en Cashmirette, jolies couleurs avec remplis sur le devant. Prix régulier $1.00. Prix spécial 65c.

TUQUES BLANCHE POUR ENFANTS
Petites tuques en laine blanches unies ou une barre en couleur. Prix régulier, 35 cts. Prix spécial, 25cts.

JUPES DE DESSOUS
Jupes de dessous en Satine noire, avec grand volants et fini avec un petit volanc Prix régulier 75c. et $1,00. Prix spécial 65c

CHAUDE COUVERTURE DE LAINE
Grandes couvertes, faite de laine fine, bien préparée, 68 pouces par 88. Prix spécial, $3.85.

GRANDE REDUCTION DANS LES FOURRURES
Fous vendons le reste de nos fourrures à prix réduits avant de refaire notre stock, Venez et prenez part aux chances.

CARSLEY & CO.

334 Rue Main, PHONE 392.   499 Rue Notre-Dame, PHONE 3725

Jos. Dallaire   J. A. Charette   Jean Daoust

Dallaire, Charette & Daoust

Ferblantiers, Plombiers, Poseurs d'Appareils a Gaz et de Chauffage a Eau Chaude et a Vapeur

COUVREURS EN ARDOISES, METAUX ET GRAVIERS

Appareils a Vapeur pour Buanderies et Cuisines

Negociants en Metaux pour Gaz, Eau et Vapuer, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, Etc.

TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET PLOMBERIE POUR EDIFICES PUBLICS, EGLISES ET COUVENTS UNE SPECIALITE

B. de P. 145   Tel. 3399

ST. BONIFACE, MAN.



Le Gin Croix Rouge

est supérieur au Gin importé parceque avant d'être vendu, il a vieilli pendant des années dans des entrepôts contrôlés par le gouvernement.

"C'est le seul qui ait cette garantie."

Le Manitoba.

MERCREDI, 27 FÉVRIER 1907

Manifeste de l'Hon M. Roblin

LE TELEPHONE

Il me fait plaisir de soumettre à l'approbation de l'électorat la politique du gouvernement sur le télépnone. Cette politique, c'est que le public construira et opérera son système de téléphones, indépendamment du monopole actuellement existant ; ceci donnera au peuple de la province l'usage et la jouissance, à un chiffre raisonnable, de l'utilité publique la plus nécessaire qu'on puisse imaginer. Le programme du gouvernement a été approuvé par l'Union des Municipalités, et j'ai la confiance qu'il aura aussi votre approbation. Je discuterai cette question et les autres sur la plateforme politique.

L'EXTENSION DES LIMITES DE LA PROVINCE

Mais la question de beaucoup la plus considérable et la plus digne d'examen est la question de l'agrandissement du territoire aujourd'hui si petit du Manitoba. Ceci est d'importance vitale, d'intérêt primordial pour la province, et le verdict du peuple déterminera indubitablement si Manitoba doit devenir une grande et importante section de la Confédération, ou demeurera un simple point sur la carte du Nord-Ouest. Cette question est au-dessus de toute considération et de toutes ambitions ; elle demande une action patriotique immédiate.

Nous avons constamment demandé cet agrandissement depuis plusieurs années ; notre demande a été reconnue raisonnable et cependant on n'y fait pas droit ; au contraire, les autorités d'Ottawa jettent sur notre voie toutes sortes d'obstacles ; il n'y pas de ruses et d'expédients auxquels on n'ait recours contre nous. On invite les autres provinces à soumettre des réclamitions en opposition aux justes réclamations du Manitoba. On a promis à la province de la Saskatchewan tout le territoire du Keewatin situé au nord de la rivière Nelson. Ontario réclame une grande étendue de territoire de l'autre côté, et ensuite on paraît vouloir donner au Manitoba les misérables fragments qui resteront ; ce qui veut dire qu'on ne nous permettra pas d'atteindre le port de la Baie d'Hudson. Le traitement que le Manitoba reçoit des autorités d'Ottawa ne peut s'expliquer autrement que par l'existence d'une conspiration destinée à nous priver de l'extension à laquelle nous avons droit. Je ne suis pas sans connaître les moyens industrieux auxquels recourent les autorités fédérales, mais je les préviens que le temps est passé où le développement de la province va dépendre du caprice et des machinations de satellettes politiques et d'intrigants mus par la rancune. Nous ne demandons pas de faveurs ; nous ne demandons qu'à être traités honnêtement et équitablement, d'après les principes sacrés du droit et de la justice. S'il y a un principe d'éthique politique plus universellement respecté qu'un autre, c'est que les gouvernements doivent réclamer et sauvegarder les droits et les libertés du peuple et non les fouler aux pieds ; que si les détenteurs du pouvoir mettent par leur conduite ces droits et libertés en danger, le devoir du peuple est de se lever et de renverser les oppresseurs. S'il en était autrement, l'histoire serait une fable ; la philosophie politique serait une désillusion si les droits du peuple dépendaient simplement des intrigues chicanières de politiqueurs ténébreux.

HOSTILITÉ FÉDÉRALE

Les autorités d'Ottawa ont violé toutes règles et tous principes en traitant avec Manitoba au sujet de cette extension ; et je les traduis devant l'opinion publique ; je les accuse d'avoir délibérément entrepris de priver le Manitoba de ce à quoi il a droit ; d'avoir, par le despotisme et la fourberie, empêché son accroissement et son développement. Voilà des paroles sévères, mais quand les conséquences sont si sérieuses et peuvent amener de si grandes difficultés; quand cette violation de l'esprit de la constitution a pour effet d'affaiblir et d'amoindrir une province et de la tourner en dérision ; quand cette conduite est de la nature à changer la théorie des rapports des gouvernements locaux vis-à-vis le gouvernement fédéral, on ne saurait nous demander de nous excuser d'employer pareil langage ; au contraire, il faut demander au peuple de se lever dans sa force et de frapper un grand coup pour le principe de l'égalité provinciale.

La situation est si alarmante; il y a tellement de danger que le retard fasse naître d'autres intrigues, au détriment de la province, que je crois devoir faire dans le moment, un appel constitutionnel à l'électorat avant la prorogation du parlement du Canada, actuellement en session.

APPEL A LA PROVINCE

J'en appelle au patriotisme de la population du Manitoba ; je lui demande son appui et son aide, même au sacrifice d'opinions personnelles et d'affiliations de parti. Tout l'espoir de grandeur du Manitoba dépend de cette décision. Les supplications sont épuisées. Que vos sentiments se donnent une expression éclatante et votre verdict sera une injonction aux autorités d'Ottawa que vous ne tolérerez pas davantage la violation de la liberté constitutionnelle.

La politique générale du gouvernement est digne de haute approbation et mérite un renouvellement de mandat, mais je déclare sans équivoque et sans hésitation que la question de l'agrandissement de la province est si transcendante, si vitale, est devenue d'un intérêt si grand que je suis prêt à assumer la responsabilité d'en faire la question primordiale de toute la campagne électorale. A l'électorat de Manitoba de dire s'il désire que notre province prenne sa place parmi les autres provinces du Canada ou s'il consent à ce que nous devenions un objet de moquerie et de dérision de la part des autorités d'Ottawa et d'autres conspirateurs politiques : ou nous appelle la province-estampille du Dominion !

Electeurs du comté de Dufferin, électeurs du Manitoba, je vous laisse à décider. Par votre verdict vous direz si les frontières de la province doivent demeurer ce qu'elles sont, ou bien si nous avons droit à l'égalité dans la confédération canadienne.

R. P. ROBLIN

DUPLICITE DU "CANADA"

Le *Canada* fait la campagne électorale des libéraux au Manitoba. Et il la fait avec autant de mauvaise foi que d'ignorance.

Le voilà maintenant sur la question des écoles. Or, s'il est une question dont la solution—et les résultats qui s'en sont suivis—devrait faire rougir les libéraux canadiens, c'est celle-là.

Ce sont eux qui ont fait surgir la question. Ce sont eux qui nous ont ravis ces écoles; c'est leur complicité à Ottawa, et dans tout le pays, qui en a rendu presque inévitablement la restauration impossible. Ce sont eux qui, depuis 15 ans et plus, soufflent sur les mauvais instincts d'une partie de la population, de façon à créer sans cesse des embarras à ceux qui seraient des mieux disposés à nous traiter avec justice. Et les voilà, par les écrits du *Canada*, qui se ruent sur le gouvernement Roblin parce que celui-ci se plaint des restrictions apportées par le gouvernement de sir Wilfrid Laurier à l'agrandissement de la province.

C'est donc bien évident que ce refus du gouvernement d'Ottawa est une nouvelle injustice de sa part à l'égard de notre province, puisque le *Canada* cherche à la faire oublier par les électeurs !

Les électeurs en prendront note !

Le gouvernement n'a pas pu rétablir les écoles séparées parce que les libéraux, encore une fois, ont toujours su attiser le feu et empêcher l'esprit public généralement de se rallier à l'opinion modérée. Mais le gouvernement Roblin s'est inspiré "du respect de la conscience et de la constitution" et a cherché à diminuer les injustices du régime précédent.

Dom Benoit a eu raison de le dire. Et c'est quelque chose que ce respect. Qui montre ici double face ? Ou du gouvernement Roblin, qui croit voir dans l'attitude du gouvernement d'Ottawa à l'égard du Manitoba une punition de sa réserve forcée dans cette question, ou du parti libéral qui a toujours travaillé contre nous, qui a rendu toute amélioration impossible par son action, ses accusations injustes et insensées, et qui, tout à coup, se réveille et se lève, l'écume à la bouche, pour reprocher à un gouvernement une omission résultant des empêchements suscités et des bois dans les roues mis là précisément par le gouvernement libéral ?

La double face et l'hypocrisie se rencontre ici à doses surchargées ! Et c'est le *Canada*, le journal d'un M Langlois, lequel M. Langlois voudrait établir dans la province de Québec le système des écoles neutres, que ses amis d'ici ont établies et appuyées de toutes leurs forces ici, c'est ce journal de M. Langlois disons-nous qui, soudainement, a l'air de se faire notre défenseur ?

Qu'on aille conter ces histoires à d'autres qu'à nous.

Notons que le *Canada* admet que "nous jouissons d'une certaine mesure de tolérance" de la part du gouvernement Roblin.

Eh bien ! gardons-le ce gouvernement ; car sous le régime libéral de Greenway, il n'y avait pas de tolérance pour nous. Les libéraux n'avaient pour nous que des rigueurs.

Puisque nous avons aujourd'hui quelque chose de mieux, en pratique, gardons-le.

C'est vrai que rien ne garantit la *durée* de cette tolérance.

Non rien, légalement, ne nous la garantit.

Mais à qui la faute, si ce n'est aux libéraux, au fameux et soi-disant règlement Laurier qui a empêché jusqu'à présent que nous ayons plus !

Oui, messieurs, c'est votre faute ! Si vous n'aviez pas fermé la porte à nos espérances, si vous n'aviez pas cherché continuellement à enrayer nos efforts, nous aurions eu avant aujourd'hui, les institutions scolaires qui nous sont chères. Et l'incident Sbarretti n'aurait jamais eu lieu!

Et il est une chose bien certaine ; c'est que si le régime libéral revenait au pouvoir nous serions de nouveau l'objet des rigueurs libérales.

Empêchons-donc ce régime libéral de revenir au pouvoir en votant contre tout candidat libéral, quelque puissent être ses promesses, ses feintes politesses, et ses moyens de corruption.

SAINT-BONIFACE

Nous ne saurions trop remercier nos amis du magnifique dévouement dont ils font preuve.

Notre organisation semble bonne et effective ; nos partisans paraissent remplis de zèle éclairé de clairvoyance et de force d'endurance. Chacun paie généreusement de sa personne.

M. Joseph Bernier a des amis dont il est fier et qui le vengent bien des invectives que lui lancent à jet continu les partisans de monsieur Chevrier.

A quels moyens n'a-t-on pas recours, du côté de M. Brown et de M. Chevrier.

Et ces messieurs s'étonnent gravement que nous ne les laissions pas faire sans desserrer les lèvres.

Le *Manitoba*, qu'on a brutalement attaqué dans plusieurs assemblées contradictoires et dans la cabale privée, n'a pas dit un mot qu'il regrette et qu'il ne puisse prouver. Nous sommes fermement et froidement décidé à dire leur fait à ces chevaliers de la dissimulation. Aussi est-ce de cœur tranquille que nous avons tenu la plume depuis plusieurs semaines pour faire la campagne de M. Bernier.

Nous recommandons à nos amis de continuer leur travail. Encore une fois, que les espérances que font naître les rapports de la lutte ne nous endorment point. Il faut travailler sans ralentissement, avec méthode, être partout à la fois. Surveillons étroitement nos adversaires, surtout aux dernières heures. Les scrupules ne les étouffent point ! La dernière élection de Saint-Boniface et celle de Provencher nous ont très clairement renseigné sur la valeur morale de ces hommes et sur la pureté de leurs mœurs électorales.

Encore une fois, du travail, de la vigilance, et la victoire est à nous.

Notes Politiques

Nous lisons dans le "Courrier de St-Hyacinthe" les lignes suivantes, pour lesquelle nous remercions bien cordialement notre confrère :

"M. Joseph Bernier vient d'être choisi au Manitoba, comme candidat ministériel aux élections provinciales, dans le comté de St Boniface.

"Le nouveau candidat est un des hommes les plus distingués de ce comté.

"Il appuiera la politique de l'Hon. M. Roblin, et se propose d'enlever à M. Chevrier la représentation de ce comté.

"L'administration Roblin mérite bien ce support, du reste, car elle est l'une des plus prospères du Dominion. Parmi les articles du programme de M. Bernier sont : la question de l'agrandissement des frontières du Manitoba, celle du drapeau, du téléphone administré par l'Etat.

"Nous souhaitons le meilleur succès possible à M. Bernier, fils d'un homme des plus dévoués à la cause nationale."

***

Le 7 mars prochain, vous devrez choisir entre le gouvernement Roblin et M Brown.

***

M. Brown est l'imitateur et le défenseur de Greenway.

***

Votre conscience vous dit-elle de ramener au pouvoir des hommes qui réouvriront l'ère des scandales politiques ?

***

Quand M. Greenway laissa les rênes du pouvoir, la *caisse publique* accusait un déficit de $248,136 40. Ajoutez à cette somme le déficit sur l'emprunt de la province, vous aurez un total de $997,837.79. Où est allé cette somme ? Tout près d'un million appartenant au peuple de cette province disparut comme par enchantement.

***

Qu'il a d'attraits le trésor public aux yeux de l'opposition !

Le "Canada" assure que la garde en serait donnée à Horace Chevrier. Ses amis qui le connaissent en jugent autrement.

***

Le régime libéral était l'ère des déficits, l'administration Roblin nous a donné des surplus.

***

Surplus du gouvernement Roblin placé actuellement en banque au crédit du peuple $518,399.43.

:-o-:

Greenway taxait le peuple pour les chemins de fer. Roblin taxe les chemins de fer pour le peuple.

:-o-:

Greenway a donné la somme de $1,092,094.22 pour la construction de 544,16 milles de chemins de fer. Roblin a doté la province de 1236.60 milles de voies ferrée sans qu'il nous en coûte un seul sou.

:-o-:

MM. Chevrier, Lagimodière, Gervais, J. Préfontaine sont les défenseurs, les imitateurs de M. Greenway MM. Bernier, Lauzon, A. Préfontaine, Bénard veulent continuer la politique de développement et de progrès inaugurée pendant les sept dernière années.

:-o-:

M. Greenway a déclaré en 1899 qu'il était prêt à donner un million pour obtenir une réduction des taux de transport à 10 centins. M. Roblin a obtenu cette réduction, et il ne nous en a pas coûté un centin. Quelle différence !

:-o-:

Par la réduction des taux de transport M. Roblin a sauvé au peuple de la province au-delà de deux millions par an.

:-o-:

Comparez et jugez :

LE RÉGIME LIBÉRAL

1. Loi électorale défectueuse.
2. Un million pour les chemins de fer.
3. Nul contrôle des taux de transport.
4. Aucune réduction des taux de transport.
5. Soutien des corporations.
6. Exemption de taxe pour les Cies de chemins de fer.
7. Enormes déficits annuels.
8. Contrats secrets.
9. Scandales des travaux de drainage.
10. Comptes non payés.
11. Agriculture théorique.

L'ADMINISTRATION ROBLIN

1. Loi électorale juste et équitable.
2. Plus de 1,000 milles de voie ferrée sans aucun déboursé de notre part.
3. Contrôle absolu des taux de transport.
4. Réduction des taux de transport.
5. Taxe des Corporations.
6. Taxe des chemins de fer.
7. Augmentation annuelle des surplus.
8. Administration ouverte et franche.
9. Honnêteté.
10. Diligence dans les paiements.
11. Collège agricole.

:-o-:

Augmentation des revenus sous la présente administration $1,321,770.00.

:-o-:

Diminution des dépenses : six pour cent des revenus.

:-o-:

Méfiez-vous de M. Chevrier. Tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute.

:-o-:

M. Chevrier a ravalé ses calomnies et les relance au public. C'est du trop digéré pour l'intelligence de nos électeurs. M. Chevrier apprendra le 7 mars qu'il faut traiter les gens avec plus de respect.

:-o-:

M. Chevrier a jeté la honte et le discrédit sur ses mandants par sa vile conduite comme député. M Bernier est un homme franc et désintéressé. Il nous a représentés et nous représentera encore avec honneur au parlement manitobain.

:-o-:

Les amis de M. Chevrier ont, par une canaillerie sans précédent, rayé de la liste électorale les noms de milliers de conservateurs pour escalader le pouvoir. Un vote en faveur de M. Chevrier serait l'approbation de cet infâme vol des droits des citoyens.

A la prochaine élection, cette canaillerie ne se renouvellera pas.

Tous les électeurs voteront quelle que soit leur opinion politique.

:-o-:

Voulez-vous agrandir l'héritage nationale ?

Votez pour le candidat de M. Roblin qui s'engage à obtenir par tous les moyens possibles, l'agrandissement de notre province.

:-o-:

Etes-vous patriote ?

Votez pour l'agrandissement de notre patrimoine provincial.

:-o-:

Le gouvernement fédéral retient depuis 20 ans ce qui nous appartient. Au nom de la liberté, protestez par votre vote en faveur de Roblin, contre cette tyrannie exercée sur notre chère province.

:-o-:

L'assemblée libérale de samedi soir a vu un pauvre rassemblement d'orateurs. Il y en eut quelques uns de convenables ; nous n'avons pas besoin de les nommer; mais il y en a d'autres qui auraient fait mieux de ne rien dire. Un simple d'esprit, par exemple, a *lu* niaisement une machine sans queue ni tête, écrite péniblement. Pour nous servir d'une phrase qui traduit bien la pensée des auditeurs dont nous tenons nos renseignements, ce discours avait trois défauts : d'abord il a été lu, ensuite, il a été mal lu, en troisième lieu, il ne valait pas la peine d'être lu.

***

M. Chevrier prétend que M. Brown forcera le C. N. R à se procurer le roulant nécessaire à l'énorme exportation des grains qui se fait sur cette ligne.

Ceci est faux, M. Brown ne peut forcer le C. N. R. à se procurer ces choses. Ce pouvoir est réservé à la Commission des Chemins de fer nommée par le gouvernement fédéral, laquelle commission est déjà gravement coupable à cet égard et n'a rien fait pour améliorer notre situation.

:-o-:

Paroles de M. Chevrier à l'assemblée de samedi :

"M. Brown se retire des affaires et donnera tout son temps à l'administration." C'est là trop de dévouement ! Le peuple de cette province va renvoyer poliment M. Brown à ses affaires.

:-o-:

L'EMPRUNT ROBLIN

M. Chevrier veut savoir où est allé l'emprunt du gouvernement à son arrivée au pouvoir.

Nous ne chargerons rien pour l'instruire, s'il veut profiter des leçons. L'emprunt était de $500,000. Voici l'état de compte :

Déficit du Gouvernement Greenway	$248,136.40
Bâtisses publiques, 1900-1902	81,363 19
Fondations des bâtisses du parlement	14,772.86
Boni votés aux chemins de fer par M. Greenway	131,453.32
Frais d'arpentage, terres du Man. & N. Western Ry.	21,780.78
Aide à la ville de Nelson	3000.00
Total	$500,506.55

UN FIASCO

Assemblée libérale à Norwood, lundi soir. Affluence : 75 électeurs, dont 35 conservateurs. MM. Loftus, Watts et Fournier étaient les orateurs de la circonstance.

L'assemblée a fini aux cris de : "Hurrah for Roblin and his flag policy !"

Comte de Saint-Boniface

ASSEMBLEES PUBLIQUES

St-Vital Ouest, jeudi, le 2 février à 7.30 heures P. M. chez M. Xavier Ritchot.

St Vital Est, vendredi le 1 mars à 7.30 heures P. M., à l'école Mager.

St. Norbert Est, samedi le 2 mars à 7.30 heures P. M., chez M. William Vermette.

St. Norbert Ouest, dimanche, le 3 mars à 7.30 heures P. M., au village.

Norwood, lundi, le 4 mars à 8 heures P. M., Woolsey Hall.

Saint-Boniface, mardi, le 5 mars à 8 heures P. M., Hotel de Ville.

Les deux candidats adresseront la parole.

TOUS LES ELECTEURS SONT INVITES

Dans Mountain

L'ancien comté de M. Greenway, cette forteresse libérale, va élire un conservateur, M. McIntyre. Nous savons de bonne source que St-Alphonse, Bruxelles et Mariapolis donneront des majorités au candidat du gouvernement Roblin.

DANS MANITOU

L'hon. M. Rogers est certain d'une éclatante victoire.

M. Rogers est un membre éminent du gouvernement; de ce chef il a rendu à nos populations des services signalés. Les dénonciations brutales de la presse libérale française de l'Est contre lui ne valent rien contre les faits. "Or les faits sont que, depuis l'accession de l'hon. M. Rogers aux banquettes ministérielles, on est encore à chercher la passation d'une loi qui nous soit défavorable. Les lois sont, en fin de compte, la pierre de touche des dispositions et de l'état d'âme des gouvernants. M. Rogers, pas plus que les autres ministres, ne désire notre affaiblissement et notre déchéance. Bien au contraire, ceux qui le connaissent intimement le savent des mieux disposés envers nous. Les libéraux admettent sans effort qu'ils n'en peuvent dire autant de son adversaire et des hommes que M. Rogers a combattu toute sa vie: M. Greenway, par exemple, un homme qui nous a mis à deux doigts de notre perte, et dont la législation —pierre de touche— a révélé un agitateur funeste.

DANS DUFFERIN

Nous engageons les amis de l'hon M. Roblin à faire en sorte que sa majorité soit, si possible encore plus considerable que la dernière fois.

Nous le répétons: un premier ministre a besoin du prestige d'une grande victoire personnelle. La paroisse de St-Claude, autrefois libérale, a donné il y a trois ans une bonne majorité à M. Roblin. Nous avons des renseignements particuliers qui nous font espérer un éclatant renouvellement de confiance de la part de cette vigoureuse paroisse en faveur du chef du gouvernement. M. Roblin, bien que forcément occupé de la politique générale de la province, a trouvé, tout de même, le moyen de s'occuper aussi très activement du bien-être immédiat de ses commettants. Il leur a octroyé maintes faveurs sous forme de construction de ponts, travaux de drainage, améliorations des routes publiques, etc. Ce sont là des choses qui doivent entrer en ligne de compte, et qui pèseront dans la balance, nous en sommes sûrs.

DANS LAVERANDRYE

Les meilleures nouvelles arrivent de ce comté en faveur de M. Lauzon.

Ceux qui ont confiance dans le gouvernement Roblin sont priés de se rappeler que M. Lagimodière a été l'un des plus ardents détracteurs de l'administration. Tout argument, fut-il injuste, lui était bon pourvu qu'il pût en faire une arme contre le gouvernement. On l'avouera, c'est un moyen peu honnête, politiquement parlant, pour faire avancer les affaires du pays. Le gouvernement Roblin, comme tous les autres, doit subir sans murmurer le feu de la critique sincère, mais, pas plus que les autres, il ne doit être vilipendé et calomnié. M. Lagimodière n'a fait que cela, pendant son passage à la Législature: condamner à tort et à travers, tel a été son rôle constant. *The Universal Kicker*, tel est le titre par lequel on peut saluer l'ancien député de LaVérandrye. S'est-il assez essayé les dents sur l'administration des terres de la couronne! Ses efforts n'auraient abouti qu'à le confondre s'il était capable de comprendre la fausseté de sa position.

Nous espérons donc que les électeurs de ce beau comté renverront M. Lagimodière à ses affaires privées. Le silence et le repos lui donneront peut-être de la mesure.

M. Lauzon et son comité travaillent avec une louable activité, et nous serions fort surpris que le succès ne répondit pas à leurs efforts.

DANS CARILLON

M. Albert Préfontaine, le député actuel, va reprendre son siège par une pluralité qui désespère déjà son adversaire, monsieur le docteur Gervais. Nos amis de Carillon font un beau travail. Très bien! Pas un moment de ralentissement; qu'on n'oublie personne, qu'on ne néglige rien de ce qui peut amener légitimement le succès. Et le lendemain des élections, M. le docteur Gervais pourra méditer cette réminiscence de ses classiques. *Erravimus, et ambulavibus in vias falsas.* Traduction libre: je me suis mis le doigt dans l'œil jusqu'au coude.

DANS ASSINIBOIA

La campagne de fanatisme et d'injures faite par le *Free Press* contre monsieur Aimé Bénard est des plus révoltantes. Elle a déjà froissé bien des libéraux, qui vont voter pour monsieur Bénard précisément parcequ'on se montre injuste contre lui.

Le amis de M. Brown sont les bienvenus à continuer ces méthodes! Elles ne sauraient nous faire de mal.

M. Bénard, qui se porte maintenant assez bien pour sortir, s'est jeté dans la lutte avec une belle ardeur et il va emporter d'assaut l'ancienne forteresse libérale du comté d'Assiniboia.

Tous les rapports qui arrivent du comté font prévoir le succès éclatant de M. Bénard.

Le *Free Press* pourra, alors, ravaler ses invectives haineuses—et stupides.

Pour l'amour de Dieu, qu'a fait M. Joseph Préfontaine pour le comté d'Assiniboia. Quel lustre a-t-il apporté à la députation française? Quels services a-t-il rendus?

Les électeurs se posent ces questions opportunes, et la réponse n'est pas à l'honneur de M. Préfontaine.

Nous engageons les amis du gouvernement Roblin à travailler sans relâche et à suppléer par leur dévouement à ce que la maladie de M. Béuard a pu avoir de désavantageux pour sa candidature.

DANS MORRIS

M. le docteur Molloy est candidat contre l'hon. C. H. Campbell, procureur-général de la province.

Cette candidature n'a pas su, parait-il, l'effet de faire trembler M. Campbell!

Nous rencontrions hier un important citoyen de la paroisse Saint-Jean-Baptiste qui nous disait que l'hon. M. Campbell y prendrait une majorité. Et dans Saint-Joseph, et dans Letellier, donc! c'est là que l'enterrement va être complet pour ce pauvre docteur Molloy. Nous demandons à tous les amis du gouvernement Roblin de se rallier ferme autour de l'hon. procureur-général et de lui donner une bonne majorité. L'organisation, encore l'organisation et toujours l'organisation, voilà la formule la meilleure pour gagner les élections. Des troupes bien disciplinées perdent rarement la bataille. Le fait qu'on a un ministre comme candidat ne dispense pas du travail. Cette vérité parait bien comprise dans Morris, et nos paroisses françaises, comme d'habitude, contribueront largement au triomphe de l'hon. M. Campbell.

Chaque chose en son temps!

A l'assemblée libérale de samedi soir, un tribun ne s'est pas gêné de dire que "Roblin faisait les élections immédiatement après la dissolution des chambres parce qu'il craignait les investigations du peuple."

Il y a sept ans que le gouvernement Roblin est au pouvoir. La Législature s'est réunie assez souvent pour permettre à l'opposition de demander un comité d'enquête ou faire des recherches de tous genres.

C'était là où les preuves pouvaient être produites, et non maintenant, qu'il fallait faire des investigations. Qu'est-il arrivé?

On n'a pas porté une seule accusation formelle contre la présente administration. M. Chevrier s'est contenté de lancer des insinuations mensongères contre le gouvernement. Lorsque celui-ci lui demanda de formuler plus franchement ce qu'il voulait insinuer, le député de Saint Boniface baissa honteusement pavillon et ravala ses calomnies.

M. Chevrier nie ce fait. Il pourrait nier avec autant d'audace l'existence de la lumière du jour!

Nous le défions de prouver en face de ses adversaires que tout ce que nous avons publié n'était pas de la plus exacte vérité. Nous n'avons rien à retrancher de ce que nous avons dit. Nous soutenons encore une fois que M. Chevrier a été un ravaleur de calomnies et un discrédit pour le comté de Saint-Boniface.

C'est ainsi qu'il a acquis sa triste célébrité. Que voulez-vous? Chacun place son ambition où il le veut, et nous n'exigerons pas de l'infatigable calomniateur qu'il place ses aspirations plus haut qu'il n'est capable d'atteindre. Le sept mars prochain le peuple, qui en a assez de ces leurres, rappellera à M. Chevrier que les élans de son cœur n'auraient jamais dû dépasser les bornes de la vie privée.

Quelques libéraux à l'âme paisible ont trouvé, parait-il, que notre journal ne voilait pas assez la vie publique de notre ex-député. Que voulez-vous? Il faut bien appeler les choses par leur nom. Nous sommes ici pour dire la vérité.

Nous avons ressenti comme ces bons libéraux une profonde tristesse à dévoiler les faits et gestes si humiliants pour le comté de Saint-Boniface et pour M Chevrier.

C'est la loi du journalisme. *Dura lex, sed lex.*

REPONSE

Le comité de M. Chevrier nous a défiés, par l'entremise du *Free Press*, de prouver que des noms d'électeurs avaient été inscrits sur la pétition de M. Chevrier sans le consentement de ces électeurs.

Voici un petit texte qu'on peut lire:

DECLARATION

Dominion of Canada,
Province of Manitoba,
To Wit:

In the matter of a petition tendering the nomination to Mr. Horace Chevrier, in St Boniface.

I, Louis Lévêque, of the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, carpenter, solemnly declare that,

1o I am a carpenter residing in the Town of St. Boniface, in Manitoba.

2o My attention has been drawn to a statement in the "Free Press Bulletin" of the fifteenth day of February 1907, to the effect that "Louis Lévêque" signed the petition tendering the nomination for the constituency of St Boniface to Mr. Chevrier, and pledged his support in the approaching election.

3o I am the only "Louis Lévêque" in the constituency of St. Boniface, and I never signed the petition referred to above or authorized anyone to sign for me.

And I make this solemn declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as it made under oath and by virtue of the "Canada Evidence Act 1893."

LOUIS LEVEQUE.

Declared before me, at the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, this 25th day of February A.D. 1907.

J. A. BEAUPRE,
A Commissioner in B. R., etc.

L'Avant-Gout de la Defaite de M. Chevrier

Les cabaleurs de M. Chevrier reprochent au Gouvernement Roblin d'avoir retranché le Pont Louise du comté de Saint-Boniface. M. Chevrier avait obtenu dans cette partie du comté une majorité de 29 voix.

Comme ils se sentent battus!

Il n'est que juste que Elmwood, qui fait maintenant partie de Winnipeg, soit annexé au comté de Winnipeg-Nord.

Les partisans de M. Chevrier, malgré leurs fanfaronades, commencent à perdre contenance. Ils s'imaginaient que leur homme passerait comme une lettre à la poste, et voilà que ça ne passe pas du tout. Les amis de M. Chevrier sentant le terrain glisser sous leurs pas, sont pris de colère et ragent contre nous. Laissons-les faire et continuons à travailler énergiquement.

Ville de St. Boniface

AVIS

On a besoin d'une personne capable de ramoner les cheminées de la Ville.

S'adresser à
L. LAFRANCHISE,
Surintendant du Département du Feu

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleurs. Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi

— CU —

La culture du grain, l'élevage des animaux, commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000,000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5. La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se poposent de veni dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

JOSEPH BURKE, 617 rue Main, Winnipeg Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, On

Ville de St-Boniface

SOUMISSIONS

Avis est donné que des soumissions pour 500 pilotis, seront reçues par le soussigné jusqu'à 5 heures P. M. le premiers Mars prochain.

Les pilotis devront être en épinette rouge de trente pieds de longueur bien droits et parfaitement sains et ils devront mesurer au moins 14 pouces de diamètre au gros bout et 8 pouces au petit bout. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un dépot en argent égal à 5 °/o du montant de la soumission et les pilotis devront être livrés f. o. b. St. Boniface, le ou avant le premier Juillet prochain.

St. Boniface 19 février, 1907.

J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier,

Madame Ducharme

La mort a frappé, samedi, d'une façon soudaine et lamentable, une de nos familles les plus estimées de Saint-Boniface. Madame Ducharme, épouse de M. le major Ducharme, a été emportée en quelques heures par une méningite. Trois jours avant son décès, madame Ducharme faisait des visites chez ses amies.

Mais la mort est aussi capricieuse que cruelle!

Des regrets nombreux vont à cette jeune femme, charmante et bonne, partie si prématurément. De nature d'élite, madame Ducharme savait choisir avec discrétion le groupe qu'elle accueillait, mais elle savait ensuite, avec son distingué mari, donner une délicieuse hospitalité et retenir les amitiés qu'avaient fait naître la bienveillance et l'affabilité des manières.

Au major Duchamre, notre respecté concitoyen, nous offrons notre profonde sympathie; à ses quatre enfants, dont l'aîné n'a que quatorze ans, nous pensons aussi. Outre les consolations que cette famille sait si bien trouver dans les rétributions de la foi, nous présentons les condoléances de nombreux amis. Les fleurs qui décorent les chambres mortuaires sont un doux souvenir à la mémoire des disparus, mais elles sont aussi le touchant symbole d'autres fleurs, toujours jeunes, celles-là, puisque ce sont les fleurs éternelles que Dieu place sur le front serein des hôtes de son paradis.

Les funérailles de madame Ducharme ont eu lieu lundi matin, à neuf heures, à la cathédrale. La procession funèbre qui a laissé la résidence, rue Notre-Dame, était très nombreuse.

M. Ducharme conduisait le deuil; on remarquait dans la foule M. le colonel Evans, C. B; le lieutenant-colonel Bliss, le capitaine E. S. Mackie, le capitaine Ketchen, tous des militaires qui s'étaient rendus à Saint-Boniface pour témoigner de leur sympathie à leur camarade, officier distingué de la milice de de Winnipeg. Outre ces militaires nous avons remarqué dans le cortège l'élite de nos citoyens de Saint-Boniface.

Les porteurs étaient: Son Honneur le maire Bertrand, M. J. Lecomte, M. E. J. O'Sullivain, M. H. Béliveau, M. A. Bourbeau et M. A. Lemay.

La messe de requiem a été chantée par M. l'abbé Joseph Poitras.

On a beaucoup remarqué l'affluence considérable qui remplissait l'église. Au chœur, plusieurs membres du clergé, parmi lesquels Mgr Dugas, le R. P. Dugas, S. J., recteur du Collège, le R. P. Drummont, S. J., etc.

Ces funérailles sont un hommage qui dit, à lui seul, la haute estime en laquelle on tenait Mme Ducharme.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Grande assemblée conservatrice, ce soir, à Norwood. Allons-y.

—Maison à vendre sur l'Avenue Provencher. S'adresser à M. J. A. D'Amour.

—Maison à louer, sur la rue Notre Dame, No. 174. S'adresser à M. Joseph Lecomte.

—EAU MINERAL CHEZ J. B. LECLERC, MARCHAND DE LIQUEURS, ST.BONIFACE.

—La température s'améliore. Il vente beaucoup, mais le froid diminue. Candidats et cabaleurs s'en trouvent mieux pour voyager!

—M. et Mme Aristide Rocan et M. Léon Chénier sont en promenade à Saint-Boniface; ils sont les hôtes de Mme F. X. Normandeau pour quelques jours.

—PERDUE, depuis jeudi dernier, sur la rue Aulneau, St. Boniface, une montre de dame, boîtier en or uni, mouvement Walthuam. Prière de la rapporter à Mlle A. Lacerte, école Normale, Saint-Boniface

—On nous prie d'annoncer que les élèves du couvent de St. Norbert donneront, dimanche le 10 mars, à 7 h. 30 p. m., une séance dramatique et musicale à l'occasion de la fête de M. l'abbé Cloutier, curé de la paroisse.

—Mademoiselle Annette Beauchamp, de Montréal, a quitté St. Boniface, il y a quelques jours, après une promenade de deux mois chez M. et Mme P. E. Beauchamp et chez l'hon. sénateur et Mme Bernier. Beaucoup d'amies et d'amis s'étaient rendus à la gare pour lui souhaiter bon voyage; c'est dire que le souvenir qui reste ici de cette visite est très agréable.

—Nous annonçons avec regret la mort de M. Jos. Jourdain, décédé à St. Vital samedi. Mgr Dugas officiait à la grand'messe. Etaient porteurs: MM. H. Bruce, F. Poitras, Elie Carrière, Albert Hogues, Alex. Riel, Léon Beauchemin. Nos condoléances à la famille.

—MAGNIFIQUE PRIME — La maison Collin Cie Limitée offre à la personne qui achetera pour le plus gros montant *durant toute la semaine prochaine*, une magnifique prime, de réelle valeur—La prime sera exposée dans notre vitrine. Aux acheteurs à conserver leurs billets d'achat.

—Toutes les personnes qui souffrent du mal de tête, de la névralgie ou d'une fatigue quelconque des yeux feraient bien de consulter notre expert en optique, gradué de la Horshippal Company, manufacturiers de lunettes, à Londres Angleterre. Satisfaction garantie dans tous les cas. Toutes commandes pour les lunettes reçues par la malle recevra une attention particulière. Envoyer pour le catalogue pour la liste de nos prix. Nous parlons français. ROYAL OPTICAL Co. 327 Avenue du Portage, Winnipeg.

Chronique de la Province

ELIE, 18 FEVRIER 1907.

La paroisse d'Elie apprenait avec bonheur le 17 du courant que Sa Grandeur Mgr Langevin leur donnait un Curé résident. M. l'Abbé Camirand, déjà si favorablement connu ici, viendra dimanche prochain, prendre possession de sa nouvelle cure.

Les paroissiens d'Elie ont profité de la circonstance des adieux de M. l'abbé Campeau, curé jusqu'à ce jour, de St. Eustache et d'Elie, pour lui présenter une adresse, lue, au nom de la paroisse d'Elie pour M. Napoléon Bernardin.

Encore nos Terres Provinciales

Nous l'avions prévu. M. Chevrier blâme le gouvernement Roblin parce qu'il vendit à $2.00 l'acre des terrains marécageux qui ne valaient que ce prix dans le temps. Il se déclare aussi tout scandalisé de ce que ces terrains *marécageux* ne se vendent pas au prix des terrains voisins.

Voyons, M. Chevrier, allez-vous comprendre enfin que des terrains submergés aux deux-tiers ne se vendent jamais au prix des terrains hauts?

Si ces terrains sont si peu chers, pourquoi vos amis n'en achètent-ils pas? Ils ne sont refusés à personne qui en offre le prix demandé. Est-ce votre manière à vous d'encourager la colonisation que de demander pour ces terres un prix rebutant? Comment se fait-il que vous ne condamniez pas la distribution des Homesteads? Voyons, instruisez-vous et soyez logique.

L'augmentation du revenu

M. Horace Chevrier prétend que si le revenu de la province a augmenté le crédit doit en revenir à Sir Wilfrid Laurier à qui est due la prospérité du pays.

C'est archi-faux; M. Chevrier sait bien qu'il trompe le public. Il n'ignore pas que c'est le gouvernement Rob in qui a taxé les compagnies de chemin de fer, les compagnies d'assurances, les grandes corporations, et que ces taxes sont tombées dans le trésor public.

Il sait bien que par l'amélioration du système de transport, par la diminution des taux auxquels était assujetti le fermier pour exporter son grain, et par une politique saine d'immigration, le gouvernement actuel a amené dans notre province de petits capitalistes qui se sont fixés parmi nous et dont les transactions ont été une immense source de revenus.

Ont encore contribué à l'augmentation du revenu les sages mesures et l'économie du gouvernement Roblin qui ont rétabli l'équilibre dans nos finances et réhabilité le crédit du Manitoba ruiné par l'administration désastreuse et scandaleuse du modèle de l'opposition, leur chef Thomas Greenway.

Voilà la vérité!

MADAME NORMAN

Madame Norman, épouse de M. Henri Norman du St-George hotel, est décédée samedi soir, après une maladie de cinq semaines. La défunte avait 34 ans; elle était originaire d'Ecosse. C'était un femme de grandes qualités, et nous nous unissons à tous les amis de M. Norman pour lui exprimer de cordiales sympathies.

DECES

Nous avons appris avec regret la mort de M. Alphonse Kéroack, de Québec, frère de feu M. Aimé Kéroack, de Saint-Boniface. M. Kéroack était très avantageusement connu dans le monde des affaires; nous, qui avons été à même de le rencontrer, nous savons la perte que fait sa famille, à laquelle nous offrons nos vives condoléances.

—:o:—

On nous annonce aussi la mort à Québec de M. Gosselin, frère de M. Pierre Gosselin, de cette ville. M. Gosselin voudra bien accepter l'expression de notre sympathie dans dans son deuil.

Ville de St. Boniface

SOUMISSIONS

Le soussigné recevra jusqu'à 5 heures P. M. vendredi le 22 Mars, 1907 des soumissions pour 5000 barils de ciment, plus ou moins et 2500 verges de pierre cassée, plus ou moins.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un dépôt en argent égal à 5 o/o de la soumission.

Aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

Pour spécifications, s'adresser à J. O. Delisle, Ingénieur de la Ville.

Daté à St. Boniface le 26 Février 1907.

J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier.

